

Avenant n°1 au contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023

TERRITOIRE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION

VU la délibération n°V-TE-1 de l'Assemblée départementale en date du 21 octobre 2021,

VU le contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 entre le Département et les partenaires du territoire Provence Alpes Agglomération, signé le 8 juin 2022,

Il est convenu ce qui suit entre :

Le Département, représenté par Madame Eliane Barreille, Présidente du Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence, habilitée à ces fins par la délibération n°V-TE-2 de l'Assemblée départementale en date du 21 octobre 2021,

Ci-après désignée par le « Département »,

D'une part,

Et

Provence Alpes Agglomération, représentée par Madame Patricia Granet-Brunello, habilitée à ces fins par la délibération n°.....,

Les communes de Château-Arnoux Saint Auban, Les Mées, Seyne, Thoard et Volonne ainsi que le PNR du Verdon en vertu des délibérations les y autorisant,

Ci-après désigné les « acteurs publics »,

D'autre part.

Article 1

Le présent avenant, conformément à l'article 3 des contrats départementaux de solidarité territoriale 2021-2023, autorise l'ajustement du volet territorial (volet 3) au regard de l'avancée des opérations et des échanges intervenus avec les acteurs publics du territoire. L'examen des dossiers s'est effectué sur la base des conditions suivantes :

- la disponibilité des crédits de l'enveloppe allouée au territoire concerné ;
- la faisabilité des demandes (plan de financement finalisé, délibération votée, démarrage de travaux imminents, etc.) ;
- le respect du cadre d'intervention de la politique de contractualisation pour la période 2021-2023.

Au terme des échanges avec les acteurs publics du territoire, réunion de revoyure du 19 juillet 2022, le contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 a été ajusté.

Article 2

L'actualisation des contrats s'est effectuée dans le strict encadrement des enveloppes financières allouées aux territoires en acceptant la fongibilité entre les deux secteurs (aménagement territorial et préservation de la ressource).

Trois types d'ajustements ont été effectués : la suppression d'opérations initialement inscrites au contrat, l'ajustement des coûts et/ou des aides plafonds départementales d'opérations figurant au contrat et l'intégration de nouvelles opérations dont le calendrier des travaux répond aux exigences du contrat. A l'issue de la phase de revoyure, les tableaux ci-après présentent l'ensemble de ces ajustements ainsi que les nouvelles affectations financières pour le territoire Provence Alpes Agglomération.

Pour le secteur de l'aménagement territorial, 3 opérations sont retirées du contrat, 2 opérations voient les aides départementales ajustées et 11 nouvelles opérations intègrent le contrat.

Opérations supprimées	
Construction d'une nouvelle structure petite enfance (quartier des Augiers – Digne-les-Bains)	PAA
Investissements visant à développer l'offre de stationnement vélo sur les sites de PAA accueillant du public	PAA
Acquisition d'une embarcation (thermique) pour surveillance et prévention lac Ste-Croix	PNR du Verdon

Opérations ajustées		Nouveau coût d'opération	Nouvelle aide plafond
Aménagement et mise aux normes de la crèche de Moustiers-Sainte-Marie	PAA	790 000 €	79 000 €
Etudes préalables au projet Ecotouristique B – Espace Nature-Santé Pérona	Volonne	30 000 €	3 000 €

Opérations ajoutées		Coût d'opération	Aide plafond
Réhabilitation des halles de Saint Auban	Château-Arnoux Saint Auban	166 309 €	49 892 €
Animation OPAH-RU 2023-2027	Château-Arnoux Saint Auban	nc	30 000 €
Animation OPAH-RU 2023-2027	Les Mées	338 800 €	30 000 €
Etudes pré opérationnelles OPAH	Volonne	nc	6 000 €
Etudes pré opérationnelles OPAH	Seyne	32 663 €	1 633 €
Animation OPAH-RU 2023	Seyne	nc	30 000 €
Ré-informatisation de la bibliothèque municipale	Thoard	4 000 €	1 600 €

Musée Promenade (Digne-les-Bains) : diagnostics techniques complémentaire de l'étude de programmation.	PAA	25 000 €	5 000 €
Modernisation du matériel informatique pédagogique de l'Ecole des beaux-arts IDBL (Digne-les-Bains).	PAA	25 000 €	8 000 €
Modernisation et rénovation des piscines de l'établissement thermal (Digne-les-Bains).	PAA	2 400 000 €	330 000 €
Etude pour la réhabilitation de la Gare routière en Maison du tourisme et de la mobilité.	PAA	50 000 €	18 000 €

Pour le secteur de la préservation des ressources (eau et assainissement) : 24 opérations sont retirées du contrat, 2 opérations voient les aides départementales ajustées et 13 nouvelles opérations intègrent le contrat. La Communauté d'agglomération est le maître d'ouvrage de l'ensemble d'entre elles.

Opérations supprimées	
Sécurisation de la qualité du service : traitement.	Ganagobie
Sécurisation de la qualité du service : traitement (Réservoir Le Blayoul).	Verdaches
Sécurisation de la qualité du service : télétransmission Les Mées (PR Chauchières); Beaujeu (PR St Pierre de Gaubert, STEPSt Pierre);	Les Mées, Beaujeu
Sécurisation de la qualité du service : télétransmission Auzet (Déversoir d'orage); Les Hautes-Duyes (STEP); Saint-Jeannet (STEP); Saint-Jurs (STEP)	Divers
Sécurisation de la qualité du service: Sécurisation du site: mise à niveau des équipements : Beaujeu (PR St Pierre de Gaubert, STEP St Pierre); Entrages (STEP Chabrières, Village); Le Brusquet (STEP); Mallemoisson (STEP); Mézel (STEP); Moustiers-Sainte-Marie (STEP); Peyruis (PR Saint-Pierre); "	Divers
Sécurisation de la qualité du service (sécurisation de site) - mise à niveau des équipements : Archail (Source du Tourounet, Réservoir Village); Barras (Captage des Pelots, Pompage Le Plan, Réservoirs Beauduns, Bourguignons, Plan, Virginey); Beaujeu (Source Font de Toni, Surpresseur Clucheret, Réservoirs Beaujeu, Boulard, Clucheret, Fontfreyde, St Pierre); Beynes (Pompage Réservoir des Guberts, Réservoirs Beynes, Paluds); Châteauredon (Réservoir Village); Entrages (Source et Pompage Pré du Saule, Réservoirs Chabrières, Village); Le Brusquet (Pompage et réservoir du Plan, Réservoirs Lauzières, Pellets); Mallefougasse-Augès (Réservoir Bas); Mallemoisson (Puits en Bléone, Réservoirs Colombier, Pesquier); Mézel (Forage du Stade, Surpresseur Haut, réservoir Village); Moustiers-Sainte-Marie (Pompage Village, Réservoir Village); Saint-Jurs (Réservoir Village)	Divers
Sécurisation de la qualité du service - Sécurisation du site - mise à niveau des équipements : Aiglun (STEP+ PR entrée); Auzet (Déversoir d'orage); Draix (STEP); Le Chaffaut Saint Jurson (STEP Village); Les Hautes-Duyes (STEP); Seyne les Alpes (STEP)	Divers

Sécurisation de la qualité du service - Sécurisation du site - mise à niveau des équipements : Aiglun (Forage et puits des Paluts, Forage et réservoir de Monégros, Pompages Carmes, Thoron, Réservoirs Carmes, Gites, Terres Rouges, Thoron); Draix (Surpresseur, UV, Réservoirs); Estoublon (Réservoirs Bas, Bellegarde, Haut, Trévans); Le Castellard-Mélan (Pompage Mélan, Réservoirs Castellard, Mélan, Haut-Mélan); Le Chaffaut Saint Jurson (Pompage Espinouse, Granon, Hermlittes, Saint-Jurson); Les Hautes-Duyes (Réservoir Reyniers); Marcoux (Réservoir Village); Montclar (Source de l'Adoux, pompage Allards, Sagnes, Vials, Réservoirs Gabelle, Risolet, Allards, Piolles, Sagnes, Mur d'Arthur); Peyruis (Captage Champ de Gau); Prads Haute Bléone (Station de pompage des Lièvres, Réservoirs Blégiers, Chanolles, Chavailles, Heyre, La Favière, La Frache-Village, Saumelongue, Tercier); Saint-Julien d'Asse (Forage des Espouliers); Verdaches (Réservoir Le Blayeu)	Divers
Sécurisation de la qualité du service - Sécurisation du site - mise à niveau des équipements : Auzet (Réservoirs : village, Fanget, Forest, Infernet); Barles (Réservoirs : Fresne, Forest, Sauvans, St Clément, Vaux); Bras d'Asse (Forage en Asse, Surpresseur Henrious, Réservoir Village); Champtercier (Source Siron, Pompage Saint-Jean, Pompage Secours Digne, Réservoirs Jas, Pic d'Oise 1 et 2, Saint-Jean, Salomon, Village); Ganagobie (Réservoir Belvédère); La Javie (Serre-Moulet, Réservoirs Esclangon, Village, Serre-Moulet); La Robine sur Galabre (Puits du Bès, Réservoir Haut); Le Vernet (Forage Bès, Réservoirs le Clot, le Serre, Clapettes); Majastres (Réservoir Village); Mirabeau (Réservoirs Condamine Bas, Condamine Haut, Garce, Plaine); Selonnet (3 Captages Mariaudes, Bâche de pompage, Réservoirs 300 m3, Chabanon, Les Fillys, Liberne, Surville, Villaudemard, Champsaur); Seyne les Alpes (Réservoirs Berreneuf 1 et 2, Chantemerle, Couloubroux 1, Les Hauts-Savornins, Les Silves, Maure, Sainte-Catherine, Sainte-Marguerite)	Divers
Sécurisation de la qualité du service - Réhabilitation de chambre de vannes : Archail (Réservoir Village); Barles (St-Pierre); Digne-les-Bains (Réservoir Hôpital, Champourcin.); Ganagobie (Réservoir Belvédère 2); Le Brusquet (Réservoir Lauzières); Le Castellard-Mélan (équipements); Le Vernet (Le Serre); L'Escale (réfection Chabanas), Malijai (Réservoirs Convertis , Haute Pression, Tilleuls); Mallemoisson (Réservoirs Colombier, Pesquier); Peyruis (Réservoirs Calade Surville et régulation, PR Stade); Sainte-Croix (génie civil Plateau); Thoard (Bourres); Volonne (Saint-Martin)	Divers
Sécurisation de la qualité du service - Réhabilitation de chambre de vannes : Auzet (Réservoir village); Barras (Réservoirs Bourguignons, Plan); Estoublon (Réservoirs Bas); La Robine sur Galabre (Réservoir Haut); Le Castellard-Mélan (Pompage Mélan, Réservoir Castellard); Le Chaffaut Saint Jurson (Pompage Espinouse, Granons, Puits en Bléone, Réservoirs Astiers, Espinouse); Marcoux (Réservoir Village); Marcoux (Réservoir Courgourde); Montclar (Source de l'Adoux, station de pompage des Allards, des Vials); Volonne (Forage du Vançon, Réservoirs St Antoine 1, St Antoine 2, St Martin)	Divers
Sécurisation de la qualité du service - Comptage/Sectorisation - Comptage production / distribution : Thoard (5 production, 1 et 3 sectorisation); Mallemoisson (1 production et 7 sectorisation); Ganagobie (2 distribution et 1 sectorisation); Mirabeau (2 sectorisation); Ganagobie (4 vannes à installer); Seyne les Alpes (12 compteurs sur la conduite d'Adduction - eau non comptée); Estoublon (production Trévans); La Robine sur Galabre (1 sectorisation); Peyruis (production Seigneur & Champ de Gau); Moustiers (distribution fontaines); Saint-Jurs (distribution Fontaines); Thoard (distribution usagers)	Divers
Sécurisation de la qualité du service - Comptage/Sectorisation - Comptage production / distribution : Volonne (7 sectorisation), Les Mées (1 production, 1 et 10 sectorisation), Le Castellard-Mélan (3 sectorisation), Barles (distribution Sauvans (5), Forest (4), Saint-Clément (9))	Divers
Sécurisation de la qualité du service - Comptage/Sectorisation : Les Hautes-Duyes (1 production et 3 sectorisation), Malijai (2 distribution et 1 sectorisation)	Les Hautes-Duyes, Malijai

Sécurisation de la qualité du service - télétransmission : Auzet (Réservoirs Village, le Fanget, le Forest, l'Infernet); Barles (Réservoirs Fresne, Vaux); Barles (STEP Barles village); Beynes (Forage de Château-Fruchier, Réservoirs Beynes, Paluds); Bras d'Asse (PR Amont Asse, STEP Courtier, STEPO Village); Bras d'Asse (Surpresseur Henrious); Ganagobie (Pompape Peyruis); La Javie (Réservoirs Esclangon, Village); Le Brusquet (Réservoirs Lauzières, Pellets); Le Chaffaut Saint Jurson (Pompape Espinouse, Pompape St Jurson, Puits en Bléone, Réservoirs Astiers, Espinouse, Saint-Jurson); Le Vernet (Forage Bès, pompape des Clapettes, Réservoirs le Clot, le Serre); Les Mées (Réseau); Majastres (Réservoir Village); Mallemoisson (Puits en Bléone, Réservoirs Colombier, Font de Carles, Pesquier, Réseau); Mirabeau (Mirabeau); Montclar (Source de l'Adoux, Station de pompape des Allards, des Sagnes, des Vials, Réservoirs Gabelle, Risolet, Allards, Piolles, Sagnes, Mur d'Arthur, Répartiteur, Sous-la-Roche); Moustiers-Sainte-Marie (Réservoir Village); Peyruis (Réservoir Surville); Prads Haute Bléone (Station de pompape des Lièvres, Réservoirs Blégiers, Chanolles, Chavailles, Heyre, La Favière, La Frache-Village, Saumelongue, Tercier); Sainte-Croix-du-Verdon (Pompape du camping, pompape du lac, Surpresseur Plateau); Selonnet (Captages Mariaudes, Champsaur bas, Champsaur haut, Réservoirs 300 m3, Liberne, Surville, Villaudemard); Thoard (Réservoirs Bourres, Gratereau, Pérusse, Sainte-Madeleine, Serre, Réseau)	Divers
Sécurisation de la qualité du service - Télétransmission : Archail (Réservoir Village); Barras (Captage des Pelots, Pompape Le Plan, Réservoirs Beauduns, Bourguignons, Plan, Virginey); Beaujeu (Fontfreyde); Draix (Surpresseur UV, Réservoirs 100 m ³ , 200 m ³); Châteauredon (Réservoir Village); Entrages (Source et Pompape Pré du Saule); Entrages (STEP - Chabrières, Village);Estoublon (Source Bellegarde, Réservoirs Bas, Bellegarde, Haut, Trévans); Le Castellard-Mélan (Pompape Mélan, Réservoir Castellard, Haut-Mélan, Mélan); Les Hautes-Duyes (Réservoirs Auribeau, Brigands, Reyniers); Mallefougasse-Augès (Réseau); Saint-Jeannet (Forage Mairie, Forage Vallon Cardiaires, Réservoir Village); Saint-Julien d'Asse (Forage des Espouliers); Saint-Jurs (Pompape du Graïs, réservoir Village); Volonne (Réseau)	Divers
Sécurisation de la qualité du service - Télétransmission : Château-Arnoux-Saint-Auban (Font-Robert, ZA Saint Jean); L'Escale (Pavillon); Malijai (Réseau); Mallefougasse-Augès (Réseau)	Divers
Etudes - Mise à jour des schémas directeur d'assainissement dont campagne d'investigations eaux parasites : Barles (village), Selonnet (Villaudémard)	Divers
Etudes: Réalisation des schémas directeur d'eau potable : Archail / Draix / Majastres / Mézel / Le Brusquet & Saint-Jurs (ressource et adduction)	Divers
Etudes : Sécurisation de l'alimentation en eau potable.	Moustiers Sainte Marie
Protection de la ressource - Mise en conformité captage et clôture périmètre - Pour partie, travaux prescrits par les DUP : Montclar (captages Allards, Sagnes, Bonne Fontaine), Selonnet, La Javie (Aiguebelle, Planchu), Les Hautes-Duyes (Malvallon), Thoard (Sainte-Madeleine), Les Mées (Forages de Dabisse et des Pourcelles)	Divers
Protection de la ressource - Mise en conformité captage et clôture périmètre - Travaux prescrits par la DUP : Clôture périmètre : Beaujeu (Font de Toni, Tournon), La Robine sur Galabre (Tuiles, Tournon, Touisses), Seyne les Alpes	Divers
Protection de la ressource - Mise en conformité captage et clôture périmètre - Travaux prescrits par la DUP : Prads Haute Bléone (Chanolles, Chavailles, Tercier, Prads, La Favière, Mariaud), Mirabeau (Captage Font Valentine et source Colette), Estoublon (Trévans, Bellegarde)	Divers
Renouvellement patrimonial : réfection des réseaux (Chemin de l'Adrech de Saint Véran).	Digne-les-Bains

Opérations ajustées		Nouveau coût d'opération	Nouvelle aide plafond
Création des réseaux associés au projet de station d'épuration. Commune : Archail	PAA	178 000 €	35 600 €
Etudes - Réalisation des schémas directeur d'assainissement : Les Mées (hameaux : Etude de scénarios AC / ANC avec analyse comparative et mise à jour du zonage EU)	PAA	40 000 €	8 000 €

Opérations ajoutées		Coût d'opération	Aide plafond
Assainissement - sécurisation de la qualité du service - télétransmission : Aiglun (STEP Village), Beaujeu (PR St Pierre de Gaubert, STEP St Pierre); Bras d'Asse (PR Amont Asse, STEP Village); Entrages (STEP Village); La Robine (STEP Village); Le Chaffaut (PR Bourgogne, PR Rocher de Gréoux); Mallemoisson (STEP Village); Mézel (PR Salle Polyvalente, STEP Village); Prads (STEP Blégiers); St Jeannet (STEP Village); St Jurs (STEP Village); Ste Croix (STEP Village, PR La Fare, Camping, Le Castellas, Le lac); Les Mees (PR Chauchières, STEP Village); Malijai (PR Moulin, Prieuré, STEP Village); Peyruis (STEP Village); Barles (STEP village); Montclar (PR Chapeliers)	PAA	220 400 €	44 080 €
Saint Pierre - Réfection du réseau d'eau potable. Commune : Beynes.	PAA	12 500 €	2 500 €
Remplacement des réseaux AEP du pic d'Oise au croisement de St Français. Commune : Champtercier.	PAA	392 400 €	117 720 €
Boulevard Thiers et avenue du 8 mai 1945 (RD19) : tranche 1 - Renouvellement du réseau de distribution d'eau potable. Commune : Digne-les-Bains	PAA	100 000 €	30 000 €
Construction d'une nouvelle station d'épuration de 780 EH. Commune : Le Vernet	PAA	478 101 €	143 430 €
Réfection du réseau d'eau potable. Commune : Verdaches	PAA	150 000 €	30 000 €
PR Stade - Renouvellement. Commune : Peyruis	PAA	50 000 €	10 000 €
Pont sur les Duyes RD3 - Mise en sécurité de la canalisation d'eaux usées. Commune : Thoard	PAA	66 000 €	13 200 €
Route Napoléon - Renouvellement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées. Commune : L'Escale	PAA	54 000 €	10 800 €
Les Granges - Route des Mées / installation d'un refoulement. Commune : Malijai	PAA	100 000 €	30 000 €
Partie nord giratoire RN 85/RD 4096 - Renouvellement des canalisations d'eau potable et d'eaux usées. Commune : Château-Arnoux-Saint-Auban	PAA	300 000 €	60 000 €

La Calade - Renouvellement de la canalisation d'eau potable et extension du réseau d'eaux usées. Commune : Volonne	PAA	60 000 €	12 000 €
Alimentation en Eau Potable - Sécurisation de la qualité du service : télétransmission : Archail (Réservoir Village); Barras (Captage des Pelots, Pompage Le Plan, Réservoirs Beauduns, Bourguignons, Plan, Virginey); Beaujeu (pompage forage Beaujeu; Fontfreyde);Beynes (Forage de Château-Fruchier); Bras d'Asse (Surpresseur Henrious, Réservoir Village); Châteauredon (Réservoir Village) Draix (Surpresseur UV, Réservoir 100 m³); Estoublon (Pompage Bellegarde, Réservoirs Bas, Bellegarde, Haut, Trévans); La Javie (Réservoirs Esclangon, Village); La Robine (Réservoir Touisses);Le Brusquet (Pompage du Plan, Réservoirs Lauzières, Pellets) Le Castellard-Mélan (Pompage et réservoir Mélan, Réservoirs Castellard, Haut-Mélan); Le Chaffaut Saint Jurson (Pompage Espinouse, Pompage St Jurson, Puits en Bléone, Réservoirs Astiers, Espinouse, Saint-Jurson); Les Hautes-Duyes (Réservoir Reyniers); Mallefougasse-Augès (Réseau);Majastres (Réservoir Village); Mallemoisson (Puits en Bléone, Réservoirs Colombier, Pesquier); Mézel (Pompage Forage stade, Réservoirs Haut Village); Prads Haute Bléone (Pompage Favière Réservoirs Blégiers, Chanolles, Chavailles, Heyre, La Favière, La Frache-Village, Saumelongue, Tercier); Saint-Jannet (Forage Mairie, Forage Vallon Cardiaires, Réservoir Village); Saint-Julien d'Asse (Forage des Espouliers, Réservoir Village); Saint-Jurs (Pompage du Graïs, réservoir Village);Sainte-Croix-du-Verdon (Pompage du lac, Réservoirs Camping, Plateau); Thoard (Filtration Ataux, Réservoirs Bourres, Gratereau, Pérusse, Sainte-Madeleine, Serre, UV Pérusse); Château-Arnoux-Saint-Auban (Font-Robert, ZA Saint Jean); Ganagobie (Pompage Peyruis);Les Mées (Réseau); L'Escale (Pavillon); Malijai (Réseau); Mallefougasse-Augès (Réseau);Volonne (Réseau); Auzet (Réservoirs Village, le Fanget, le Forest, l'Infernet); Barles (Réservoirs Château, Forest, Fresnes, St Clément, Sauvan, Vaux);Le Vernet (Forage Bès, Réservoirs le Clot, le Serre, Clapettes); Montclar (Source de l'Adoux, Station de pompage des Allards, des Sagnes, des Vials, Réservoirs Gabelle, Risolet, Allards, Piolles, Sagnes, Mur d'Arthur, Répartiteur, Sous-la-Roche, Pérourières);Selonnet (Pompage Chabanon, Captages Champsaur bas, Champsaur haut, Réservoirs 300 m3, Liberne, Surville, Villaudemard, Chabanon,Fillys, Les Auches); Seyne les Alpes (Réservoirs Berrenoef, Fau, Grand Puy, Haut Savornin, Maure, Surpresseurs Encatadou et Fau)	PAA	670 000 €	134 000 €

Article 3

Toutes les autres dispositions du contrat départemental de solidarité territoriale 2021-2023 restent inchangées.

L'inscription au contrat ne vaut pas attribution de subvention. Les opérations identifiées doivent faire l'objet d'un dépôt de dossier de demande de subvention par les porteurs. Ce n'est qu'à l'issue, après instruction, d'un vote favorable de la Commission permanente que la subvention, dont le contrat indique le montant plafond, est attribuée.

Les opérations identifiées au titre du présent avenant devront avoir un début d'exécution pendant la validité de celui-ci à savoir avant le 31 décembre 2023.

Fait à le

La Présidente du Département,

La Présidente de Provence Alpes
Agglomération,

Le Maire de la commune
de Château-Arnoux – Saint Auban,

Eliane BARREILLE

Patricia GRANET-BRUNELLO

René VILLARD

Le Maire de la commune
des Mées,

Le Maire de la commune
de Seyne,

Le Maire de la commune
de Thoard,

Gérard PAUL

Laurent PASCAL

Denis BAILLE

La Maire de la commune
de Volonne,

Le Président
du PNR du Verdon

Sandrine COSSERAT

Bernard CLAP